



Contrevenction non dénonciation je suis en retraite

Par **David Jean Louis**, le **04/05/2018** à **11:09**

bonjour

Je viens de recevoir un avis de non dénonciation .

j'ai racheté mon camion à mon entreprise en nom propre en 2012 et maintenant je roule avec en tant que particulier

et je suis en retraite depuis 2012 et je reçoit quand même cette contravention

on me dit que je roule avec la même carte grise et quelle est toujours enregistrée en tant que professionnel .

commentje doit faire pour éviter cela.

je vous remercie .

monsieur David Jean Louis

Par **LESEMAPHORE**, le **04/05/2018** à **12:00**

Bonjour

Vous contestez avec pour motif que l'entreprise n'a plus d'existence légale , pas de siret depuis 2012 ? elle ne peut donc faire l'objet de poursuite.

Vous devez déclarez la cession pour faire changer le certificat d'immatriculation à votre nom si il est au nom d'une personne morale .

Par **martin14**, le **04/05/2018** à **12:49**

Bonjour,

Qu'est-ce que vous appelez "mon entreprise en nom propre" ??

Quels étaient PRÉCISEMENT les statuts de cette entreprise si elle en avait ?

EURL ? SARL ? société en nom collectif ?

Quelle était son activité ?

A priori, l'entreprise 'en nom propre' n'avait pas la personnalité morale ...

Au surplus, elle a cessé son activité ...

ça fait deux raisons de dire que le PV n'est pas justifié ..